

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES

Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Date de la convocation

06 octobre 2025

Date de la séance

10 octobre 2025

N°2025_10_05

Vente de stères de bois

Séance du 10 octobre 2025

Le dix octobre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISÉ.

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER représentée par Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN représenté par Jean-Noël GODIN, Audrey POTAUFEUX représentée par Frédéric LEFEVRE

Absents excusés :

Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Brigitte GODART

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, lequel dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune,

CONSIDÉRANT que la commune dispose d'un stock équivalent à 8 stères de bois,

CONSIDÉRANT la proposition des membres de la commission « Finances » de vendre ces stères exclusivement aux habitants de la commune, au tarif de 50,00 € le mètre cube, soit 400,00 € pour l'ensemble du lot,

CONSIDÉRANT l'avis des membres de la commission « Bois, marais, chemins et biodiversité », en date du 7 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de vendre les stères de bois exclusivement aux habitants de la commune au tarif de 50,00 € le mètre cube, soit 400,00 € pour l'ensemble du lot.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature à la mairie avant le vendredi 31 octobre 2025 à 12h00.

En cas de plusieurs candidatures, un tirage au sort sera organisé à la mairie en présence des candidats, le mardi 4 novembre 2025 à 19h00, afin de désigner le ou la bénéficiaire de ce lot.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération.

Le Maire,
Catherine MALAISÉ



Date de transmission de l'acte: 17/10/2025
Date de réception de l'AR: 17/10/2025

051-215104159-2025_10_05-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 17/10/2025
Date de reception de l'AR: 17/10/2025

051-215104159-2025_10_05-DE
A G E D I